

confirmés par notre parlement, mais il revient bien entendu aux enseignants et aux équipes pédagogiques de mettre en œuvre les compétences attendues, en s'appuyant sur les outils et les ressources qu'ils estiment pertinents.

Pour soutenir ces équipes pédagogiques, la plateforme Enseignement.be/citoyenneté met à disposition des acteurs de l'école un nombre important d'outils et de ressources qui sont validés par le service de l'Inspection. Une demande a été envoyée en ce sens pour publier le document de l'UNESCO auquel vous faites référence.

Par ailleurs, la formation initiale et la formation en cours de carrière des enseignants sont une composante essentielle de l'exercice du métier, qui permet de sensibiliser les équipes à la citoyenneté, à l'ouverture aux autres religions et cultures. Différentes formations mises à la disposition des enseignants et des équipes visent, de manière plus large, la citoyenneté et le vivre-ensemble. De plus, la cellule «Démocratie ou barbarie» sensibilise les professeurs et les élèves à l'éducation citoyenne par le biais de l'histoire. Cette cellule pourrait aussi être intéressée par la publication de l'UNESCO et de l'OSCE.

Quant au plan d'action norvégien cité en exemple, son intérêt réside à mon sens dans sa dimension interministérielle. Même si le volet de l'éducation m'intéresse particulièrement, la construction d'un plan d'action relève de l'ensemble du gouvernement. Dès lors, n'hésitez pas à relayer cette même suggestion à mon collègue Rudy Demotte.

Mme Olga Zrihen (PS). – C'est effectivement par un dispositif de concertation et de plans d'action transversaux que la lutte contre l'antisémitisme – et contre toute forme de racisme – pourra trouver un écho et être intégrée de manière concrète dans tous les dispositifs d'éducation. C'est à ce prix que le vivre-ensemble sera possible demain.

(Mme Olga Zrihen reprend la présidence)

4.15 Question de Mme Barbara Trachte à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Labellisation des partenaires externes de l'éducation à la vie relationnelle affective et sexuelle (EVRAS) et mise à jour du protocole»

4.16 Question de Mme Christie Morreale à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS)»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. *(Assentiment)*

Mme Barbara Trachte (Ecolo). – En juillet 2012, l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) a été inscrite dans les missions de l'école. En juin 2013, un protocole d'accord a été adopté par les gouvernements de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), de la Région wallonne et de la COCOF, afin de soutenir sa généralisation en milieu scolaire. Si les écoles ont reçu des balises précises et des brochures, il n'en reste pas moins que la généralisation de l'EVRAS prend énormément de temps. Une récente étude du Centre d'expertise et de ressources pour l'enfance (CERE) nous rappelait par ailleurs toute l'importance d'aborder l'EVRAS dès l'enseignement maternel, avec une méthode bien entendu adaptée à l'âge des enfants. En réponse à une question d'actualité posée en séance plénière, il y a deux semaines, vous avez indiqué que l'EVRAS était au cœur de la réflexion des groupes de travail qui rédigent les référentiels de compétences pour les maternelles et le tronc commun. Nous pourrions donc en juger d'ici quelques mois.

Concernant la labellisation et la mise à jour du protocole en vue d'apporter des précisions sur les objectifs et thématiques de l'EVRAS, notamment sur la base des recommandations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), vous indiquez, il y a quelques mois, que les discussions avaient repris et que vous aviez prévu de vous entretenir avec vos collègues Fremault et Greoli. Pourriez-vous nous préciser l'état d'avancement de ce travail, tant en ce qui concerne la labellisation elle-même et les critères retenus que l'évolution du contenu du protocole? J'insiste sur la question de la labellisation; nous connaissons tous les circonstances qui l'ont rendue nécessaire, à savoir une animation qui avait eu lieu dans une ou plusieurs écoles. Il me semble que la labellisation représente également une opportunité de professionnaliser la relation entre les écoles et les équipes proposant des animations EVRAS, et de travailler à l'intégration globale de ces animations dans les écoles. Il serait en effet regrettable que les écoles considèrent que les animations EVRAS sont suffisantes et que ce sujet ne nécessite aucune initiative dans le cadre des autres cours.

Mme Christie Morreale (PS). – Dans la foulée de l'intervention de ma collègue, je considère effectivement que l'EVRAS constitue un véritable enjeu pour la construction d'une société plus égalitaire. Mon groupe et moi-même sommes très attentifs à la professionnalisation et aux cours dispensés à cette fin dans les établissements scolaires. Il est essentiel de fournir dans ce cadre des informations correctes, critiques et complètes, permettant à chacun de faire usage de ses droits.

L'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle permet aux jeunes de développer un regard critique sur certaines représentations de la sexualité véhiculées dans la société et d'acquérir progressivement une maturité affective et

sexuelle, composante essentielle de la construction de l'individu, de son éducation citoyenne et de sa santé. Elle vise à l'épanouissement de la vie relationnelle, affective et sexuelle des jeunes et leur apprend à agir dans le respect de soi et des autres.

Au sein de notre Fédération, l'intégration de l'EVRAS dans les cursus scolaires prend du temps. Les différents états des lieux témoignent des lacunes qui demeurent prégnantes, notamment au regard des différents types d'enseignement. On constate également d'énormes disparités entre les réseaux et les zones géographiques.

La déclaration de politique communautaire prévoyait la généralisation de l'EVRAS. Quand sera-t-elle effective? Quels objectifs quantitatifs sont-ils prévus dans ce cadre? Combien d'heures seront-elles consacrées à cette thématique par année scolaire? Par ailleurs, le protocole de généralisation de l'EVRAS est en cours de révision, avec différents objectifs: le renforcement de l'EVRAS dans l'enseignement fondamental et secondaire spécialisé, dans l'enseignement fondamental ordinaire et dans les centres d'éducation et de formation en alternance (CEFA)? Quels thèmes sont-ils visés dans ce cadre? La révision du protocole de généralisation aboutira-t-elle prochainement? Comment entendez-vous renforcer les actions EVRAS, notamment au niveau de l'enseignement fondamental? Les discussions concernant le projet de labellisation des opérateurs externes – projet auquel vous vous déclariez favorable lors de ma question parlementaire à ce sujet – progressent-elles? Où en êtes-vous à cet égard? Pourquoi n'existe-t-il toujours pas, sauf erreur de ma part, de labellisation?

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation. – Je suis en effet favorable à une labellisation dans la mesure où celle-ci détermine des conditions minimales à satisfaire par les prestataires EVRAS pour une intervention de qualité au sein des écoles. Je suis désolée de ne pouvoir vous donner de nouvelles plus positives actuellement, mais s'agissant de la mise à jour du protocole d'accord, du projet de labellisation et de l'évaluation des actions, les discussions sont toujours en cours entre les différents partenaires des différents gouvernements. Je profiterai d'ailleurs de votre question pour tenter de susciter une accélération du processus. Il est vrai que la problématique n'est pas neuve et bien que nos positions rejoignent les vôtres, nous n'en sommes pas encore à la phase de concrétisation. J'en suis bien consciente.

Je l'ai souvent dit: il est également nécessaire de renforcer les actions EVRAS de qualité dans l'enseignement fondamental. L'étude réalisée par le Centre d'expertise et de ressources pour l'enfance (CERE) mentionne l'importance de l'EVRAS pour les enfants de l'enseignement fondamental. Il s'agit d'une base importante pour continuer à programmer de nouvelles actions. Pour l'enseignement secondaire spécialisé, dans le

cadre du développement des cellules de formation d'accompagnateurs EVRAS, j'ai invité les porteurs du projet, notamment la Fédération laïque de centres de planning familial (FLCPF), à soumettre leur dossier dans le cadre de l'appel à projets consacré aux associations qui œuvrent dans le domaine de la démocratie scolaire et des activités citoyennes. Cet appel à projets est récent et fonctionne sur la base de circulaires, comme celles portant sur l'alimentation, etc. Des projets EVRAS pourraient selon moi tout à fait entrer dans le cadre de ces appels à projets.

En effet, à l'heure actuelle, tous les élèves n'ont pas encore accès à l'EVRAS et on ne peut nier la difficulté que rencontrent les jeunes à se construire, à vivre leurs relations affectives ou amoureuses le plus respectueusement possible. Pour cela, il est essentiel de garder la position centrale de l'enseignement au travers des écoles et des centres PMS qui sont les premiers initiateurs d'activités liées à l'EVRAS. L'objectif à atteindre est une base de quatre animations de deux heures sur le parcours scolaire. La généralisation de l'EVRAS la plus effective possible se fera évidemment aussi par le biais des groupes de travail qui planchent actuellement sur les futurs savoirs, savoir-faire et compétences du tronc commun. Au-delà des animations mêmes, des enjeux pourraient donc trouver des réponses dans les domaines d'apprentissage relatifs aux activités physiques liées au bien-être et à la santé, dans le cadre des futurs référentiels.

Mme Barbara Trachte (Ecolo). – Madame la Ministre, je vous encourage à généraliser l'EVRAS à tous les enfants, à tous les âges et dans toutes les écoles. J'insiste sur la nécessité d'intégrer ces animations dans la vie des écoles. Il faut travailler à la labellisation, mais aussi au référentiel et plus encore, au projet d'établissement. Il ne faut aucune contradiction entre des obligations de faire des animations EVRAS et le reste de la vie de l'école et de l'enseignement. La labellisation est une garantie de professionnalisation et une opportunité pour le développement de l'EVRAS et de l'animation professionnelle dans les écoles. Je vous réinterrogerai à la rentrée sur le sujet.

Mme Christie Morreale (PS). – Madame la Ministre, la généralisation de l'EVRAS et la labellisation sont des dossiers qui me tiennent fort à cœur et je suis frustrée que nous n'y soyons pas encore parvenus sous cette législature, alors que ces points figuraient dans la Déclaration de politique communautaire.

Donner une information à tous les élèves, partout et sans discrimination est un réel enjeu! L'information doit être correcte, critique, complète et professionnelle. Il faut éviter les dérives comme celles dont nous avons eu connaissance au sein de cette commission.

Saisissons l'occasion de faire aboutir ces questions sous cette législature. Je vous invite à y

mettre toute votre énergie et votre bonne volonté.
Je suis déçue, mais je ne perds pas espoir!

5 Ordre des travaux

Mme la présidente. – Les questions orales à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, de Mme Jacqueline Galant, intitulées «Campagne contre le harcèlement scolaire» et «Utilisation des nouvelles technologies dans les cours de gym», de M. Gilles Mouyard, intitulée

«Nouveaux éléments dans le dossier concernant les jours blancs», de Mme Graziana Trotta, intitulée «Nomination de comptables de l'enseignement», et de M. Jean-Pierre Denis, intitulée «Premiers secours dans les écoles», sont retirées.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 15h40.*

VERSION PROVISoire